

# Guide d'évaluation des risques



## Plâtrerie

**Carsat Pays de la Loire**

2 place de Bretagne  
44 932 Nantes cedex 9

Tél. : 02 51 72 84 08

Fax : 02 72 00 49 47

courriel : [documentation.rp@carsat-pl.fr](mailto:documentation.rp@carsat-pl.fr)

[www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr)

*Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance  
Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de  
la Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes  
dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation  
pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers  
et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre  
de rédiger votre « document unique ».*

# PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

## L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

## La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

## L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

## L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

## Vocabulaire

Domage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

# MÉTHODE



## Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

## Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

## Estimer

pour chaque situation dangereuse :

### La gravité des dommages potentiels

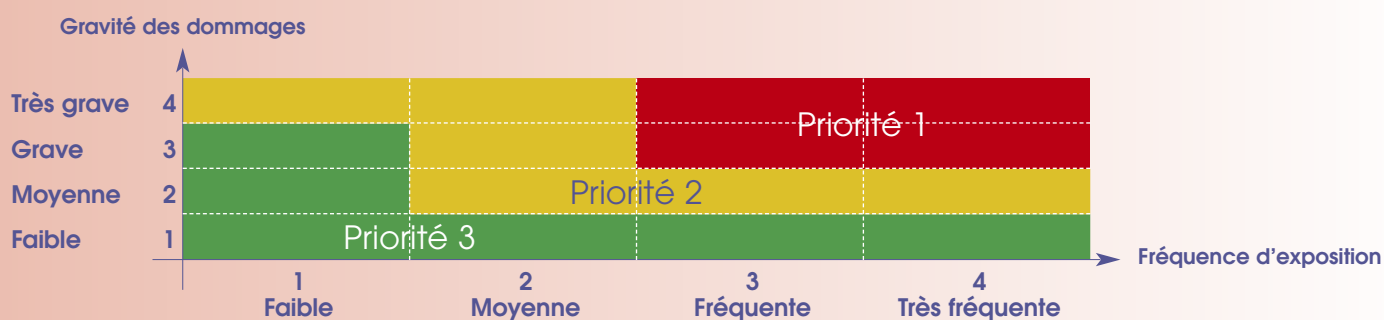
- |               |  |
|---------------|--|
| 1. Faible     | Accident ou maladie sans arrêt de travail                |
| 2. Moyenne    | Accident ou maladie avec arrêt de travail                |
| 3. Grave      | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel                               |

### La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Faible         | Exposition de l'ordre de une fois par an      |
| 2. Moyenne        | Exposition de l'ordre de une fois par mois    |
| 3. Fréquente      | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente          |

## Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



## Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, une grille d'évaluation renseignée est proposée. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple pour rédiger votre document unique.



---

## Liste des unités de travail

---

- 1 Préparation du chantier en atelier ou sur site
- 2 Lancement du chantier
  - Chantier neuf et classique de travaux de plâtrerie
  - Chantier dans existant, réhabilitation avec travaux préparatoires
    - Démolition
    - Évacuations gravats et nettoyage
  - Circulations « entreprise – chantier » : transport matériels et personnes
  - Approvisionnements du chantier et des étages, stockage
- 3 Application des techniques du plâtrier
  - Préparation des plâtres
  - Exécution des enduits intérieurs
  - Réalisation des cloisons en carreaux de plâtre, en placoplâtre, en briques et enduit
  - Réalisation de plafonds en briques et enduits, en plaques avec isolation phonique ou thermique éventuelle, avec pré-positionnement de matériels électriques
  - Ponçage
  - Accrochage de volumes de décorations en plâtre
  - Réalisation des travaux de façon
  - Modules déco en staff (préfabrication en atelier)
- 4 Mise en œuvre de matériels auxiliaires
  - Échafaudage
  - Plate-forme de travail
  - Étalement des ouvrages en staff
  - Nacelle élévatrice de personnels
  - Outils à mains ou mécaniques portatifs
  - Machines de projection d'enduits sous pression
- 5 Caractéristiques des interventions
  - Travail en entreprise seule (équipe ou travailleur isolé)
  - Travail en cohabitations



---

## Liste des principaux risques

---

<i>Risque de chute de plain-pied</i> .....	<i>page 7</i>
<i>Risque de chute de hauteur</i> .....	<i>page 8</i>
<i>Risque lié aux manutentions manuelles</i> .....	<i>page 10</i>
<i>Risque lié aux manutentions mécanisées</i> .....	<i>page 11</i>
<i>Risque liés aux circulations et aux déplacements</i> .....	<i>page 12</i>
<i>Risque lié à l'électricité</i> .....	<i>page 13</i>
<i>Risque lié aux machines et aux outils</i> .....	<i>page 14</i>
<i>Risque lié aux travaux de démolition et réhabilitation</i> .....	<i>page 15</i>
<i>Risque liés au manque d'hygiène</i> .....	<i>page 16</i>
<i>Risque lié à l'organisation du travail</i> .....	<i>page 18</i>
<i>Risque lié à la co-activité entre entreprises</i> .....	<i>page 19</i>

---

## Rappel : poids des matériaux utilisés en plâtrerie (estimation)

---

Briques (cloison, plafond, doublage) :

- Briques ordinaires 25 x 40 x 3 ou 4 ou 5 ou 7 cm (10 u/m<sup>2</sup>)  
→ 15 kg, 28 kg, 41 kg, 62 kg/m<sup>2</sup> et 840 g de plâtre de montage au m<sup>2</sup>.
- Méga briques de 50 x 66,6 x 5 cm (4,7 u/m<sup>2</sup>)  
→ 40 kg/m<sup>2</sup> et 750 g/m<sup>2</sup> de plâtre de montage au m<sup>2</sup>

Carreaux de plâtre :

- 50 x 66,6 x 5 cm → 17,5kg/u

Placoplâtre (pose plaques et bandes) :

- Ex : BA 13 → 10 kg/m<sup>2</sup> x 2,50 x 1,20m → 30 kg par plaque

Sac de plâtre pour montage (40 kg/u) et sacs intérieurs projetés (33 kg/u)

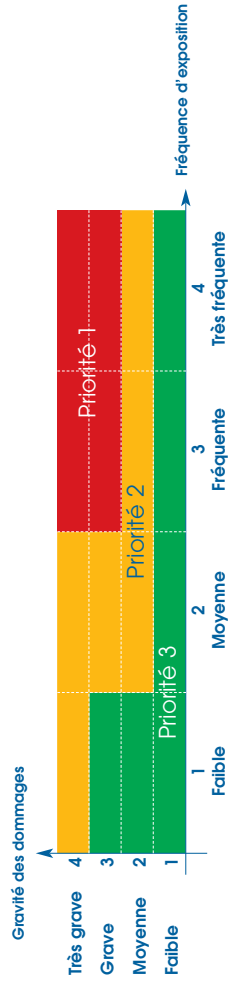
Rails d'implantation des cloisons :

- 6 rails BA13 long/u : 3,50 m = 7 kg

Moyens de production :

- Charges dues aux échafaudages, malaxeurs, tapis approvisionneurs

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels		Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention à proposer	
	Gravité	Fréq.	Gravité	Fréq.		existantes	
Approvisionnement des postes : Transports des sacs.	3	3	3	3	1	Manutentions manuelles, Passage par trappes et échelles.	Mécaniser les manutentions (monte-matériaux).
Travaux en intérieur : Utilisation matériel électro-portatif.	2	4	2	4	2	Aucune.	Coffret de chantier avec protection 30 mA



# Le RISQUE de chute de plain-pied

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

## dangers et/ou situations dangereuses

- x Caractéristiques des lieux :
  - État initial du sol impropre aux circulations (*sol inégal, avec des dénivelés, des trémies...*)
  - Sol dégradé rendu impropre aux circulations de l'atelier ou du chantier
  - Organisation générale de l'atelier ou du chantier
  - Postes de travail et zones de circulations insuffisamment éclairés

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Agir sur l'origine du risque
  - Exiger des sols de circulation corrects avant l'arrivée de l'entreprise (*pose de plaques lisses ou de platelage, réalisation de solin, nivellement, empierrement ou bétonnage des zones de circulation prévues...*).
  - Baliser et traiter au plus vite les zones à risques.
  - Gratter ou balayer au plus vite les sols des aires de circulations, des planchers et des plates-formes de travail, souillés par les retombées de plâtre travaillé, par les coulées de sacs de plâtre éventrés ou par les sacs crevés d'enduits tout prêt à l'emploi.
  - Assécher les flaques d'eau, réparer les toitures, fermer les baies exposées aux pluies, fermer les robinets, réparer les fuites des canalisations...
  - Assécher les tâches d'huile ; réparer les machines fuyantes, utiliser des bacs de rétention...
  - Ranger ou faire ranger les stockages gênants et enlever les chutes de matériaux de démolition, de partie d'ouvrage en plâtrerie, avant chaque reprise de poste...
  - Faire disparaître ou encoffrer les obstacles saillants ou tendus dans les circulations.
  - Veiller au bon éclairage des circulations (*abords, escaliers, paliers...*).
- ✓ Porter des chaussures de sécurité à semelles anti-dérapantes.



C'est un risque de blessure causée par la chute de hauteur d'une personne (est considérée comme travail en hauteur toute activité qui implique de ne plus avoir les pieds au sol : escabeau, échelle, nacelle....)

## dangers et/ou situations dangereuses

- x Chute d'une échelle :
  - En phase d'accès
  
  - En manutentionnant et approvisionnant des outils ou des matériaux
  
- x Chute à partir de plate-forme de plâtrier ou d'échafaudage de pieds
  - Dans une pièce
  
  - Dans un escalier

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ **L'échelle est un moyen d'accès et non un poste de travail**
  - Elle doit être fixée en tête, avoir « un pied » compris entre  $h/3$  et  $h/4$ ,  $h$  étant la hauteur entre les deux appuis ; elle doit dépasser de 1 m son point d'appui supérieur. Si l'échelle est coulissante, s'assurer d'au moins 1 m de recouvrement entre les divers montants d'échelle.
  - Un corps en mouvement sur une échelle doit toujours être en appui sur trois points. Utiliser une bandoulière pour les outils ou caisse à outils d'un poids inférieur à 30 kg. Sinon, utiliser à partir du haut, des cordes de manoeuvre ou des treuils.
  
- ✓ Utiliser du matériel stable (*échafaudage à montage en sécurité, plate-forme individuelle roulante, nacelle*) et adapté (*hauteur, charge admissible*). Utiliser des étalements pour la pose des éléments préfabriqués des staffeurs.
  
- ✓ Ces matériels sont assemblés conformément aux plans de montage. Ils sont montés et/ou utilisés par des opérateurs formés et munis des autorisations délivrées par l'entreprise. À défaut, ils sont réceptionnés après l'intervention d'une société spécialisée.
  - Établir des platelages sur l'ensemble de la surface des pièces et dans les trémies.
  - Ne pas improviser de platelage lancé entre un nez de marche et un barreau d'échelle en cage d'escalier.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Chute au droit des ouvertures vers l'extérieur
- ✗ Chute au cours de l'utilisation d'une nacelle
- ✗ Chute lors de l'utilisation d'échafaudage roulant
- ✗ Chute lors de la pose ou la dépose des protections collectives

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mettre des garde-corps au droit des fenêtres ou ouvertures extérieures.
- ✓ Vérifier la portance du sol et les cheminements pour éviter le basculement de l'engin suite à l'engagement d'une roue dans une trémie ou un escalier. Obturer solidement les trémies ou mettre des cadres résistants au couple moteur dans chaque trémie ou au droit des rives de plancher.
- ✓ N'affecter à la conduite que des salariés ayant votre autorisation de conduite après vérification de l'aptitude technique (CACES), de l'aptitude donnée par le Médecin du travail, et de l'adéquation du couple salarié-machine aux lieux de travail. Vérifier la capacité des conducteurs à désigner un opérateur de secours sur chantier, à déchiffrer les rapports périodiques de vérification des machines et à critiquer l'état des nacelles avant mise en route.
- ✓ Assurer la stabilisation : placer les jambes de force, bloquer les roues.
- ✓ Ne pas déplacer avec un salarié sur l'échafaudage. Respecter les distances de sécurité à proximité de conducteurs sous tension.
- ✓ Prévoir un plateau intermédiaire tous les 3,00 mètres.
- ✓ Utiliser des harnais, des lignes de vie ou des points d'ancrages identifiés pour poser et déposer des protections collectives... ou lorsqu'il est impossible de mettre en œuvre des dispositifs de prévention collective du risque de chute.

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladies professionnelles consécutives à des efforts physiques, à des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures. Sont visés les risques ostéo-articulaires :

- dorsolombaire (port charge tronc penché),
- cervicale (manutention avec élévation vers plafond),
- tendinites des membres supérieurs (gestes répétés : circonvolution, travail bras en élévation) et des membres inférieurs (postures accroupies fréquentes...).

### dangers et/ou situations dangereuses

x Approvisionnement, chargement/déchargement

x Contraintes posturales : dangers découlant de :

- Postures courbées synonymes de lésions à la colonne vertébrale
- Postures « bras levés » augmentant les fréquences cardiaques et les risques de tendinites de l'épaule.
- Postures « bras tendus vers l'avant » qui créent des surcharges statiques des muscles de l'épaule et du cou
- Torsions latérales

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir les moyens et appareils facilitant les manutentions et les approvisionnements au plus près des postes de travail, tant au départ de l'entreprise qu'à l'arrivée sur chantier.
- ✓ Mécaniser les manutentions (*grues, bras hydrauliques, treuils, monte-matériaux, tapis approvisionneurs d'étage, diables, chariots avec tête orientable pour limiter l'emprise au sol ou sur la chaussée*).
- ✓ Négocier la possibilité d'utiliser les grues des autres lots ou les ascenseurs.
- ✓ Prévoir le conditionnement des charges en adéquation avec les moyens de manutention disponibles et les besoins de distribution sur le chantier.
- ✓ Privilégier les quais de chargement et les recettes aménagées et sécurisées ; tables de stockage à niveau variable, tours d'étalement, terrasses...
- ✓ Utiliser des remorques spécifiques avec cage de rangement des différents éléments d'échafaudages choisis pour leur légèreté.
- ✓ Utiliser la gravité pour les évacuations (*goulottes*).
- ✓ Limiter le tonnage horaire manipulé en fonction de la masse des colis (*30 kg maxi*) et de la distance parcourue (*notamment en cas de franchissement d'étage*).
- ✓ Utiliser des lève-plaques, des systèmes de préhension à ventouses, des chariots.
- ✓ Travailler « à niveau ».

Ce risque concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles. Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Risques liés aux engins de manutention (*diabes électriques, chariots élévateurs automoteurs, tapis transporteurs, treuils électriques ou thermiques avec potence, nacelles, bras hydrauliques ...*).
  - Environnement peu propice à une bonne utilisation.
  - Inadaptés à la tâche à effectuer.
  - En mauvais état, mal entretenus.
  - Sécurités absentes ou inefficace lors de l'utilisation ou de la maintenance.
  
- ✗ Risques liés aux opérateurs.
  - personnel occasionnel, isolé
  - personnel non formé, non autorisé par son employeur, non reconnu apte par le médecin du travail, non accueilli sur site.
  - personnel ignorant le règlement intérieur ou le protocole de sécurité, les prescriptions techniques du fabricant.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Vérifier l'adéquation des engins aux lieux et à l'état d'avancement du chantier, par une visite préliminaire réalisée suffisamment en amont de l'intervention. (*Éviter les emprunts improvisés des matériels des autres corps d'état*).
- ✓ Vérifier la résistance et la stabilité des appuis, allèges, tableaux, balcons et des ancrages... (*Nota : si treuil à moteur thermique, faire implantation à l'extérieur avec poulie de renvoi (baliser le câble) pour ne pas rendre l'atmosphère de travail dangereuse du fait des gaz d'échappement*).
- ✓ Vérifier périodiquement les treuils (*tous les 3 mois*).
- ✓ Limiter la charge à celle prévue par le constructeur (CMU) et respecter les abaques d'utilisations. Prévoir les charges d'essais.
- ✓ Arrimer la charge qui doit demeurer stable pendant tout le déplacement et son élévation. Assurer de bonnes conditions de visibilité et de communication entre les opérateurs.
- ✓ Utiliser des engins et accessoires entretenus, conformes à la législation, vérifiés périodiquement et dont les éventuelles observations ont été levées y compris dans les cas de location. (*Conserver les rapports à jour sur chantier*).
- ✓ Organiser et baliser les circulations des personnes et des véhicules. Ne pas circuler ou stationner sous les charges.
- ✓ Limiter l'usage des moyens aux seules personnes autorisées (*Voir tableau « chutes de hauteur », rubrique « nacelle »*).

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Mauvais état des véhicules (*freins, éclairage, pneumatiques...*)
- x Mauvais chargement.
- x Formation insuffisante des chauffeurs.
- x Circulation sur chantier.
- x Circulation en entreprise.
- x Organisation.
- x Effets des consommations de boissons alcoolisées, des drogues...
- x Pannes, situations d'urgence.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Maintenir les véhicules en bon état en respectant les périodes de révision prévues par le constructeur. Procéder aux réparations nécessaires signalées par le personnel ou les agents d'entretien.
- ✓ Ne pas surcharger les véhicules.
- ✓ Sangler les charges, enfermer les matériels dans des coffres immobilisés ou sur des étagères fermées.
- ✓ Séparer l'habitacle de la zone réservée au matériel par une cloison pleine toute section.
- ✓ Sensibiliser les conducteurs au risque routier (*organiser des audits de conduite, des rappels du code de la route...*).
- ✓ Respecter les signaux sonores de recul.
- ✓ Ne pas utiliser de téléphones portables en conduisant.
- ✓ Veiller aux chemins de circulation nivelés, dégagés de tout obstacle, éclairés, protégés contre les chutes d'objets.
- ✓ Séparer la circulation des piétons et des véhicules.
- ✓ Établir un plan de circulation dans votre entreprise. Respecter les plans de circulation des clients notamment en cas de process particulier (*chimique, thermique, rayons ionisants, appareils à pression...*).
- ✓ Tenir compte des temps de conduite dans l'organisation des journées de travail, notamment en cas de travail de nuit ou décalé. Organiser le co-voiturage.
- ✓ Informer les salariés sur les risques liés à ces produits (*santé, dépendance, diminution de la vigilance...*).
- ✓ Doter les véhicules d'extincteur vérifié, de chasuble réfléchissante, de lampes de secours, d'un triangle et d'une torche.

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Contacts directs avec des conducteurs ou des pièces non isolés sous tension (Ex : ligne EDF, armoire, câbles de trolleys d'alimentation de pont roulant, réseau noyé).
  - Lors du montage ou du travail sur des échafaudages ou des plates-formes de travail.
  - Au cours d'un déplacement d'échafaudage roulant.
  - Lors de travaux de réhabilitation (démolition de cloison, de plafond briques).
  
- ✗ Contacts indirects (avec du matériel défectueux ayant un mauvais isolement, travaux humides...).

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Utiliser des coffrets électriques de chantier dotés d'une protection différentielle 30 mA en amont du matériel électrique utilisé et d'un système de coupure extérieur.
- ✓ Faire mettre le réseau hors tension, avec consignation, par l'exploitant.
- ✓ Faire gainer les conducteurs par l'exploitant (*basse tension*).
- ✓ Baliser, sonner chaque gaine ou câble électrique découvert...
- ✓ Habilitier le personnel dans le cadre de l'UTE C 18 510.
- ✓ Utiliser des matériels de classe 2 (*double isolement*).
- ✓ Maintenir l'outillage et les rallonges en câble H07 RN F en bon état.
- ✓ Ne pas utiliser de baladeuses avec ampoules non protégées de verrines.
- ✓ Utiliser des transformateurs de sécurité 1/1 en amont de chaque appareil électrique utilisé en zone humide ou lors de travaux humides (*notamment de modelage ou fixation d'éléments de staff...*).

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (*coupure, écrasement...*) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Risques de lésions dorso-lombaires et de troubles musculo-squelettiques aux postes de découpe des matériaux plâtre.
- ✗ Risque de coupure au cours d'utilisation de scie égoïne, de couteau, de cutter avec fractionnement plaque par pliage.
- ✗ Risques au cours d'utilisation de scie électrique.
- ✗ Risques lors de la découpe des rails guide de cloisons.
- ✗ Risques de torsion cheville et d'éclats de briques dans les yeux au cours des fractionnement des briques sur plates-formes de travail.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Adopter une démarche ergonomique et mettre à disposition des tables de coupe fixes ou à niveau variable, des tables étiau...
- ✓ Mécaniser les manutentions.
- ✓ Veiller au bon éclairage du poste de découpe. Aspirer la poussière à chaque fin de poste.
- ✓ Mettre à disposition des outils à lame rétractable ou avec étui dès qu'ils ne sont plus utilisés.
- ✓ Porter des lunettes de protection.
- ✓ Utiliser des aspirateurs intégrés sur machine et des capes protectrices. La chaleur au contact du polystyrène des plaques d'isolation peut s'accompagner de sa décomposition avec production de gaz toxiques : porter masque de protection et ventiler poste.
- ✓ Utiliser des tables de découpe plutôt que « le dessus de la chaussure ».
- ✓ Éviter les tronçonneuses trop génératrices de bruit de bûlèvres coupantes au profit de grignoteuse ou pince de découpe. Porter protections individuelles contre le bruit (*bouchons d'oreilles...*) et lunettes de protection contre les éclats ou la limaille.
- ✓ Veiller au port des EPI (*lunettes, gants*) et balayer les matériaux travaillés.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Risque de fractures doigts, bras avec machine à projeter enduit.
- ✗ Risque irritation yeux et chargement des bronches par poussières du ponçage mécanique.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mettre la grille de protection du système de vis sans fin. Ne remplir le bol qu'après pose du sac sur système à griffes (*ouverture automatique de celui-ci en amont du système à manivelle et des rouleaux presseurs de vidage*). Pas de cutter et pas de doigts au droit des rouleaux.
- ✓ S'équiper de masque et lunettes et aspirer les poussières.

C'est un risque d'intoxication, d'électrocution découlant de la conception des anciens lieux, d'écrasement par des matériaux devenus instables ou de chute si déstabilisation des planchers d'ouvrages ou de plate-forme de travail.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Phase de démolition
  - Chocs, chutes d'objets.
- Effondrement des appuis en cascade.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Reconnaître les lieux en amont :
  - Identifier les ouvrages électriques ou de plomberie noyés, les matériaux utilisés et les anciens modes de construction pour éviter les effondrements intempestifs. (*Ex : partie haute d'une cloison qui se décolle du plafond ou se rabat sur l'ouvrier tapant à la masse en pied*).
  - Évaluer le poids des matériaux de démolition rapporté aux caractéristiques mécaniques des planchers de réception. Estimer les effets dynamiques éventuels. Prévoir les étaitements nécessaires.



dangers et/ou  
situations dangereuses

- Irritation et allergies de la peau et des muqueuses (ORL, oculaire et respiratoires), intoxication liées à la présence de matériaux d'isolation thermique ou phonique.

✗ Risques en phase de Construction.

- Décrochage de structures en staff.

- Risque d'atteinte visuelle liée au laser.

- Ambiances thermiques.

- Exposition aux poussières ou nuage de plâtre lors des travaux de ponçage ou lors des démolitions.

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Définir de façon précise le plan de démolition.
- ✓ Évacuer les matériaux par goulotte.
- Faire l'inventaire des matériaux. Demander et prendre en compte les Diagnostics Techniques Amiante.
  - . Si présence d'amiante appliquer les procédures spécifiques à définir dans un plan de retrait.
  - . Si présence de fibres et notamment fibres de verre, porter les EPI (*gants, masque, lunettes...*). Mettre des douches à disposition.
- S'assurer de la résistance des points d'ancrage ou d'accrochage. Se rappeler que le plâtre est incompatible avec l'aluminium.
- Prévoir les étaitements ou mannequins de pose provisoire.
- Ne jamais regarder la source, même faible.
- Lors de travaux de calorifugeages au plâtre de conduits de cheminée ou de canalisations chaudes, demander l'arrêt et attendre le refroidissement.
- Amener la personne dans un endroit aéré, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant 5 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'ingestion consulter un médecin.

C'est un risque sanitaire lié au non-respect des règles d'hygiène élémentaire.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Manque d'hygiène dans l'entreprise ou sur chantiers.

x Manque d'hygiène personnelle.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Approvisionner des baraques de chantier (*bungalows ou roulottes avec roue jockey*) équipées en sanitaires et vestiaires avec armoires.
- ✓ Mettre à disposition l'eau courante et potable (*1 point d'eau par tranche de 5 salariés*). Prévoir le raccordement au réseau d'eaux usées. Approvisionner en savons adaptés et en essuie-mains jetables.
- ✓ Prévoir des douches pour travaux salissants ou en ambiance exigeante.
- ✓ Mettre à disposition des WC (*1 WC par tranche de 20 salariés*).
- ✓ Prévoir des vestiaires séparés homme/femme si nécessaire.
- ✓ Assurer l'entretien quotidien. Évacuer les déchets.
- ✓ Négocier avec le client l'utilisation partielle de ses installations sanitaires. Demander le raccordement à un point d'eau courante.
- ✓ Sensibiliser le personnel aux règles d'hygiène.
  - Ne pas manger, ne pas fumer sur les lieux de travail.
  - Se laver et s'essuyer les mains avant et après le passage aux WC ou avant de s'alimenter.
- ✓ Mettre à disposition des vêtements de travail régulièrement entretenus.
- ✓ Sensibiliser le personnel au port de vêtements civils propres avant l'arrivée et à chaque débauche du chantier. (*Installer les vestiaires hors des zones humides ou boueuses*).
- ✓ Faire respecter les consignes particulières liées à l'utilisation de produits toxiques.

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Désordres et sur-risques découlant d'une mauvaise organisation du travail.

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Former les salariés aux techniques de son métier et à la prévention des risques spécifiques à l'entreprise et aux chantiers.
- ✓ Utiliser du matériel adapté et en quantités suffisantes.
- ✓ Prévoir des moyens de communication (*téléphone*).
- ✓ Formaliser pour chaque chantier la procédure d'urgence en cas d'accident.
- ✓ Mettre des trousse de soins d'urgences sur les chantiers. Faire passer régulièrement les visites médicales du travail et assurer la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail.
- ✓ Accueillir les nouveaux embauchés et les intérimaires.
- ✓ Reconnaître le travail effectué, les acquis de l'expérience. Prendre en compte les conclusions des analyses d'accidents du travail ou incidents de chantier.

C'est un risque d'accidents lié à l'intervention d'une entreprise intervenante (Ei) dans une entreprise utilisatrice (Eu) ou sur un chantier en co-activité.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Présence de plusieurs entreprises

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir des délais d'exécution raisonnables, en rapport avec les règles de l'Art de la profession.
- ✓ Préparer les interventions en amont (*1 mois minimum*) et se concerter avec les autres entreprises et avec le client via un plan de prévention.
- ✓ Pour les gros chantiers et/ou des chantiers présentant des risques particuliers respecter le PGC, établir le PPSPS en s'appuyant sur la réalité du chantier à exécuter. (*Pas de « copier-coller » du dernier chantier effectué*).

# GRILLE D'ÉVALUATION

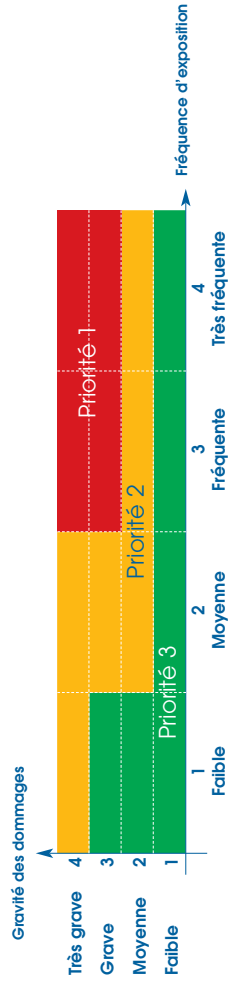


Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :



Situations dangereuses	Risques		Niveau de priorité	Mesures de prévention	
	Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer